



Commune
de
NIEDERANVEN

REGISTRE aux DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du : 11 mars 2016

Grand-Duché de Luxembourg

Date de l'annonce publique de la séance : 4 mars 2016

Date de la convocation des conseillers : 4 mars 2016

Membres présents : président : WEYDERT R.,
échevins : SCHILTZ J., TERNES F.,
membres : GREIS P., WAGENER-HIPPERT D., MULLER-
ROLLINGER G., WIELAND-JUDEX G., SCHARFE-
HANSEN R., MOES R., VAN DER ZANDE C.,
secrétaire : JACOBY C.,

Membre(s) absent(s) : PAQUET-TONDT M.-A., membre excusée.

Point de l'ordre du jour : - 9a -

Objet: Règlement-taxe pour la mise à disposition du pavillon du parc de loisirs « Am Sand » à Oberanven

Le Conseil communal,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu les articles 29 et 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'avis de la commission des finances émis en sa séance du 18 février 2016 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

**à l'unanimité
d é c i d e**

de fixer les taxes d'utilisation pour le pavillon du parc de loisirs « Am Sand » à Oberanven comme suit :

- pour l'organisation par des habitants de la commune de fêtes familiales, à 75.- € (soixante-quinze).
- l'organisateur déposera une caution de 125.- €. De cette caution seront déduits les frais à payer en rapport avec les dégâts éventuels occasionnés au cours de la manifestation.
- l'utilisation de la salle est gratuite lors des manifestations organisées par les associations locales sans déposer une caution.

Ainsi délibéré